



Venir avec le BCI

1. La candidature

Lorsque votre candidature sera acceptée par votre université d'attache, celle-ci nous enverra votre dossier BCI complet. Vous recevrez ensuite un courriel d'acceptation ou de refus de la part de l'UPVM.

1.1 Enregistrement sur la base de données Moveonline

Moveonline est la base de données des Relations Internationales de l'Université Paul-Valéry Montpellier (UPVM). Vous devez vous y enregistrer après avoir été sélectionné par l'UPVM. Cet enregistrement permettra de générer votre lettre d'acceptation. Nous surveillerons les candidatures régulièrement sur le site.

Attention aux dates limites

15 avril pour le semestre 1 (automne)

1 octobre pour le semestre 2 (hiver)

[Enregistrez vous ici](#)

1.2 Interlog

C'est le site de réservation en cité universitaire. Vous devez informer par courriel Mme Andrée Meyers (andree.meyers@univ-montp3.fr) si vous choisissez ce type de logement. Cette procédure est complète quand vous avez payé, en ligne, la caution qui correspond à 1 mois de loyer.

Date limite d'inscription : 15 juin pour le semestre d'automne / 1 décembre pour le semestre d'hiver.

->Vous retrouverez le guide Interlog sur le site internet

1.3 Documents à fournir

1.3.1 Sur MoveOnline

Vous devrez les télécharger, les remplir et nous les retourner par Moveonline

- Le document de remboursement de caution que vous devez compléter avec l'aide de votre banque, sauf les parties grisées que vous ne devez pas remplir. Ce document, s'il est rempli à la main, sera refusé.
- Une copie à jour de votre passeport
- Votre liste de choix de cours

1.3.2 Documents à fournir à votre arrivée

- Lettre d'acceptation de l'UPVM ;
- Formulaire SE 401Q106 (sécurité sociale) ;
- 2 photos
- Il vous sera demandé environ 5€ (Vie étudiante) pour vous inscrire administrativement à l'UPVM ;
- 1 photocopie de la page de votre visa avec le tampon d'entrée sur le territoire.